

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7137
14 février 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATEE DU 12 FEVRIER 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA GRECE

Me référant à ma lettre No P3365-172, datée du 10 février 1966, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 10 février 1966, à 10 h 25, heure locale, deux appareils à réaction turcs ont survolé l'île grecque de Megisti à une altitude de 200 mètres.

Au moment où s'est produite cette nouvelle violation de l'espace aérien grec, les deux appareils volaient en direction du nord-est.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Alexis S. LIATIS

